



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 20 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en exercice	29
Nombre de conseillers présents	25
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Claudie LECLECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE, Mme Céline BERTHO, M. Pierre-Luc PHILIPPE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Arnaud COURJAL, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence LEMEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Denis SÉBILO (pouvoir à M. Christophe LIEGE), Mme Florence LEPY (pouvoir à M. Arnaud COURJAL)

Secrétaires de séances : Mme Céline BERTHO et Mme Michele GUILLEUX

ASSEMBLÉE

1. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Rapporteur : Christelle CHASSÉ

A la suite du décès de Madame Irène AMATO, le candidat venant sur la liste « Environnement et Citoyenneté pour Herbignac », immédiatement après le dernier élu a été appelé à remplacer la conseillère municipale.

Par courrier en date du 11 juillet 2023, Madame Stéphanie PICOT, suivante sur la liste « Environnement et Citoyenneté pour Herbignac », a été informée qu'elle siègera au conseil municipal en remplacement de la conseillère municipale.

Madame le Maire procède à l'installation de Madame Stéphanie PICOT comme conseillère municipale.

AFFAIRES GENERALES

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUILLET 2023

- Unanimité -

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame la Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal par délibération n° 2020/026 du 5 juin 2020, elle rend compte dans le détail des décisions qui ont été prises entre le 26 mai 2023 et le 27 juillet 2023.

Nous avons reçu 12 DIA qui concernaient les parcelles :

- Cadastrée section ZN numéro 461 sise « 21 rue de Ranrouêt »
- Cadastrée section ZX numéro 10 sise « 11 impasse des Chênes »
- Cadastrée section AD numéro 458 sise « 4 allée de l'île de de Hoëdic »
- Cadastrée section XC numéro 664 sise « 2 rue Simone de Beauvoir »
- Cadastrée section ZL numéro 266 sise « 9 rue de Boquet Sapilon »
- Cadastrée section XC numéro 405 sise « 16 rue de Kergestin »
- Cadastrées sections ZL numéros 300 et 301 sises « rue du Boquet Sapilon »
- Cadastrée section ZY numéro 220 sise « 18 rue du Bocage »
- Cadastrées section XR numéro 401 sise « impasse de la Pierre- La Ville Perrotin »
- Cadastrée section AE numéro 269 sise « avenue des Sports »
- Cadastrées sections AD numéros 578 et 580 sises « 7 allée de l'île d'Houat »
- Cadastrées sections ZY numéros 193 et 220 sises « 18 rue du Bocage »

Nous avons renoncé à exercer le droit de préemption.

Ventes de concessions cimetière du 08 juin au 25 août 2023

N° d'ordre	Famille	Date de prise	Durée	Localisation
2023-025	TRÉMEAU	24/08/2023	15 ans	Espace Cinéraire Bourg Carré A - allée 3 - cavurne 8
2023-026	LEGAL	25/08/2023	15 ans	Espace Cinéraire Bourg Carré A - allée 3 - cavurne 9
202 -027	DROSNET	08/06/2023	15 ans	Cimetière Bretagne Carré Soleil Levant – emplacement 5

4. ZAC DU PRÉ GOVELIN – AVIS SUR LE DOSSIER DE RÉALISATION

Rapporteur : Alain FOURNIER

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2019/015 du 08 mars 2019 a émis un avis favorable au dossier de création de la ZAC du Pré Govelin et plus largement au projet d'extension du Parc d'activités du Pré Govelin.

Contexte

La Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (CAP Atlantique) est compétente en matière de développement économique, notamment pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques d'une part, et en matière d'aménagement de l'espace communautaire, comprenant la création et la réalisation de zones d'aménagement concerté d'autre part.

Présentation du projet

La ZAC du Pré Govelin s'inscrit dans la continuité de la zone d'activités existante ; c'est une extension qui vient mailler les voies existantes aujourd'hui en impasse et qui permet la création de nouveaux accès structurants : une entrée simple depuis la RD 774 et un giratoire marquant la nouvelle entrée d'agglomération sur la RD 47.

Le projet a composé avec les éléments naturels en présence en cherchant à préserver leur intégrité. Il s'agit notamment de la zone humide au nord qui sera évitée entièrement sauf pour réaliser la connexion viaire avec la voie existante qui prévoit des dispositifs pour la faune (dispositif de passage sous chaussée).

Il s'agit également de la triple haie centrale, entièrement préservée sauf pour la connexion entre des parties Est et Ouest de la ZAC. Afin de limiter l'impact de la traversée, le projet prévoit un franchissement sous forme d'écluse, à savoir une seule voie circulée et des dispositifs pour la faune (passages sous chaussée).

Les espaces publics proposent un cadre paysager de qualité avec des voies de 6m de large et l'aménagement de noues et espaces verts pour mettre à distance les continuités douces de la chaussée.

L'urbanisation de la ZAC sera encadrée par un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.

Programme des équipements publics

Les équipements publics financés dans le cadre de la ZAC seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de LAD-SPL, concessionnaire de l'opération d'aménagement.

Le programme comprend les travaux de viabilité, à savoir :

- Les équipements relatifs à la mobilité de quartier :
 - La création d'une entrée depuis la RD774 en sens unique avec plateau surélevé.
 - La création d'un nouveau giratoire en sortie Est sur la RD47.

- La création d'une desserte viaire en tous points des deux tranches de la ZAC, de part et d'autre du corridor central venant se relier à la rue du Pré-Govelin et la rue des Cambelles actuellement en impasse.
- Les aménagements connexes : noues ou réseaux nécessaires à la transparence hydraulique, cheminements piétons et espaces paysagers.
- La requalification de la zone humide au nord ainsi que la valorisation d'espaces/emprises/orlets favorables à l'accueil de la biodiversité.
- Les réseaux nécessaires à l'assainissement et à l'alimentation des constructions futures et leurs accès.

Programmation globale des constructions.

Le projet prévoit 36 lots viabilisés pour une surface totale d'environ 59 771 m².

Le projet consiste dans la réalisation d'un nouveau quartier économique en extension du parc d'activités existant. La programmation est basée sur la réalisation d'environ 36 lots d'une surface variant de 900 m² à 7 700 m² susceptibles d'accueillir des locaux indépendants et des locaux sous forme de village d'entreprises.

Modalités prévisionnelles de financement.

Le bilan prévisionnel de l'opération s'élève à 4 319 432 € HT en dépenses et en recettes.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- Cessions : 3 319 680 € HT
- Participation de CAP Atlantique : 880 897 € HT
- Participation de la Région : 52 800 € HT pour le giratoire.
- Participation d'Herbignac : 48 100 € HT estimé soit 1/3 du coût du giratoire après déduction de la subvention de la Région.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC du Pré Govelin et de se prononcer sur l'attribution d'une participation à la réalisation du giratoire de 48 100 € HT.

A.FOURNIER précise que l'arrêté préfectoral d'autorisation environnemental a été notifié en août.

L'extension de la zone d'activités sera réalisée en 2 tranches. La viabilisation va débuter en octobre. La commission d'appel d'offres s'est réunie récemment pour l'attribution des marchés. C'est une ZA pour le nord du territoire.

Les artisans ont été associés à la réflexion sur les aménagements.

Il remercie les agents de CAP Atlantique, les équipes municipales précédentes, LAD-SELA et les élus actuels qui ont œuvré pour que ce projet aboutisse.

C'est un beau projet pour l'avenir. Un projet novateur.

Il y a actuellement 25 à 30 prospects.

C. LIEGE : Très bonne nouvelle, bien pensé et réfléchi, arrivée de nouveaux acteurs économiques sur la commune. Merci à vous !

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement,

VU la délibération municipale n° 2019/015 du 08 mars 2019 émettant un avis favorable sur le dossier de création de la ZAC du Pré Govelin,

VU la délibération communautaire n° 19.078 CC du 13 juin 2019 approuvant le dossier de création de la ZAC du Pré Govelin – extension du parc d'activités existant

VU le dossier de réalisation de la ZAC du Pré Govelin,

Considérant que le projet est indispensable au développement économique du territoire et permettra de répondre aux attentes de nombreux acteurs économiques,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **D'ÉMETTRE** un **AVIS FAVORABLE** au dossier de création de la ZAC du Pré Govelin.
- ◆ **DE VOTER** une participation financière estimée à ce jour à 48 100 € HT pour la réalisation du giratoire sur la RD47.

INTERCOMMUNALITÉ

5. CONVENTION CADRE POUR LA MUTUALISATION DE SERVICES ENTRE CAP ATLANTIQUE ET LA VILLE D'HERBIGNAC

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe au Personnel, aux Finances et à la Vie Economique, rappelle qu'un pacte financier et fiscal a été signé avec la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique.

Elle rappelle que plusieurs services communs ont été créés depuis quelques années avec lors de chaque création la signature d'une convention de service commun.

Il convient de fixer les modalités de fonctionnement et de financement de l'ensemble de ces services dans une convention cadre et des conventions annexes.

La convention cadre pour la mutualisation de services entre CAP Atlantique et la Ville d'Herbignac concerne les services suivants :

- Partenariats financiers.
- Conseiller en Energies Partagé.
- Administrateur métier ADS
- Instruction ADS
- Délégué à la Protection des Données (DPD).
- Direction du système d'information communautaire.

La convention cadre est accompagnée de conventions annexes précisant l'organisation et la facturation de chaque service mutualisé.

Les projets de convention cadre et de conventions annexes ont été transmis aux Elus avec la note de synthèse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Pacte Financier et Fiscal,

VU les projets de convention cadre pour la mutualisation de services et les conventions annexes

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une mutualisation de certains services afin d'optimiser l'organisation du service public,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention cadre pour la mutualisation de services entre CAP Atlantique et la Ville d'Herbignac et ses conventions annexes.

TRAVAUX - BATIMENT

6. ESPACE FESTIF POLYVALENT – AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Alain FOURNIER

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint à l'Aménagement, à l'Urbanisme et aux Travaux, rappelle que, par délibération n° 2018/080 du 6 juillet 2018, le marché de maîtrise d'œuvre de l'espace polyvalent a été confié au groupe TNA Architectes pour un forfait provisoire de rémunération de 229 449 € dont 4 499 € HT de mission SSI.

Par avenant n° 1 le délai d'exécution du marché a été porté à 65 mois. L'avenant n° 2 a fixé la rémunération définitive à 263 121.57 € dont 4 499 € de mission SSI et 14379.19 € HT de mission de synthèse.

La défaillance de l'entreprise de menuiseries extérieures a impacté la durée du chantier. Pour tenir compte de l'allongement de la durée prévisionnelle du chantier, la Ville et TNA architectes ont convenu de revoir le montant de l'élément de mission Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET).

Par ailleurs la durée prévisionnelle d'exécution du marché doit être augmentée de 11,5 mois.

Un avenant n° 3 est proposé pour :

-Prendre en compte l'augmentation de la durée d'exécution du marché qui est portée 65 mois à 76,5 mois.

-Augmentation la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 25 000 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2018/080 du 6 juillet 2018 autorisant Mme la Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n° 2022/009 du 2 février 2022 autorisant Mme la Maire à signer les avenants n° 1 et n° 2,

VU le projet d'avenant n° 3

VU l'avis de commission d'appel d'offres du 19 septembre 2023

Considérant l'augmentation du délai d'exécution du marché et son impact sur la mission DET,

A.COURJAL : : Les 25000€ se rajoute au 75000€ de Cap ?

A.FOURNIER : Oui, c'est 100 000€. Il y a un vrai travail de fait. Ils sont là tous les jeudis. Il y a les réunions de chantier, les comptes-rendus.... On arrive dans une phase où il faut suivre les entreprises. L'entreprise défailante a décalé un peu les travaux ; elle a réalisé 85% des travaux à ce jour. Les architectes demandaient beaucoup plus. Dure négociation.

C. LIÈGE : On subit une double peine. On se prend 25 000 € et on a un délai d'achèvement des travaux qui augmente.

C.CHASSÉ : Il faut terminer.

A.FOURNIER : C'est un chantier à 14 millions d'euros avec le centre aquatique donc forcément il y a des imprévus, des difficultés.

C.LIEGE: ça arrive à des particuliers et aussi aux collectivités.

C.CHASSÉ : J'en profite pour intervenir sur les rumeurs de fuite du bassin de la piscine. Elle est en eau depuis quelques semaines et elle ne fuie pas. On voit de tout sur les réseaux sociaux. Le chantier continue, il n'est pas du tout arrêté.

A.FOURNIER : Il y a des espaces communs avec la piscine ; on ne pourra pas ouvrir pas avant été 2024.

P-L.PHILIPPE : Comme je l'ai indiqué lors de la CAO de lundi matin c'est un équipement qui est attendu par la population depuis un certain temps. J'ai noté, on a parlé d'été mais de la fin de l'été, donc septembre. Les gens nous posent la question. J'ai bien noté donc que c'était septembre 2024, en espérant que tout se passe bien et qu'on n'ait pas encore du retard. Les gens attendent cet équipement avec impatience. Bien sûr on va voter cette rallonge qui malheureusement va encore impacter les finances locales. Comme dit mon collègue Christophe : c'est la double peine. J'espère qu'on est au bout du bout et qu'on va voir enfin cet équipement festif polyvalent.

C.CHASSÉ : Avec un peu d'humour : on va sortir la tête de l'eau.

A.FOURNIER : On a les mêmes interrogations.

Le Conseil municipal, **28 voix POUR, 1 ABSTENTION (S. PICOT) DÉCIDE :**

- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre avec TNA Architectes.

QUESTIONS DIVERSES

C.CHASSÉ : On proposera au prochain Conseil de faire un don pour le Maroc et la Lybie en passant par le même organisme FACECO que pour l'Ukraine.

M. CARIOU : Annonces diverses :

- Rencontre avec les élus : 29 septembre, de 18h à 20h à Pompas, secteur 1
- Rencontre avec les élus : 7 octobre au bourg d'Herbignac 10h12h, secteur 5
- Choucas des tours : on travaille avec POLLENIZ pour recenser les dommages, et pouvoir obtenir, le cas échéant, une dérogation avec la DTM pour pouvoir lutter contre cet oiseau qui est protégé. J'invite ceux qui sont concernés à effectuer une déclaration de dommage. Un formulaire est sur le site de la POLLENIZ avec un lien est sur le site de la mairie.

Pour les agriculteurs il y a également un formulaire sur le site de la commune, spécial pour les professionnels

- 1^{er} octobre fête du Parc. Journée off le 30 septembre. Belle mise en valeur du territoire et du patrimoine naturel, culturel, artisanal. Notre commune sera très bien représentée. Coup de chapeau à tous pour le dynamisme des habitants d'Herbignac.

F. CHAMPION : Semaine bleue du 02 au 06 octobre travaillée en commission. Une activité par jour, en partie avec l' Ehpad et en partie avec le Service Jeunesse.

J.DELASSUS: Reprise des animations culturelles , babillage et livre troquet et en ce moment il y a l'exposition HARP.

L. GIRARD : Point PAVC (programme aménagement de la voirie communale). J'ai identifié une 30aine de sites à travailler. On a retenu une douzaine de sites pour demander des devis. Finalement 10 sites retenus après devis. Laurent énumère les lieux choisis. Les chemins de remembrement faisaient l'objet de demandes. Le plus long et le plus coûteux a été choisi après devis. Un devis complémentaire est demandé pour la route de Ker Gauche.

P-L.PHILIPPE : Petit retour sur les journées du patrimoine avec un grand succès avec 70 personnes. Quand nous sommes allés au domaine du Riholo, nous avons vu des déchets ; il y avait des gens qui ont dû faire la fête avant. Donc l'année prochaine, je ferai une visite de contrôle car c'est l'image de la commune que l'on donne.

C.CHASSÉ : Ne pas hésiter à signaler car la commune est grande.

A.FOURNIER : Point fibre... en juin ORANGE a réussi à avoir un autre prestataire. Pour le moment, il fallait refaire les études car on ne reprend pas les anciennes études. Les premières prises raccordables commenceront vers octobre novembre . On espère accélérer et avancer avec Orange et qu'on aura des meilleures nouvelles d'ici la fin d'année.

Et sur le site de la déchetterie avec le coin des occaz pendant 15 jours.

A. COURJAL : Au-delà de la fibre, on a toujours des câbles téléphoniques qui pendouillent sur des endroits sur la commune. Est-ce qu'on peut avancer là- dessus ?

A.FOURNIER : Oui, on n'arrête pas. Le phénomène est quand la fibre sera déployée, on va enlever le cuivre et donc ces fils seront déposés. Les opérateurs déploient la fibre à leur frais. Il y a du laissé aller.

A. COURJAL : Le réseau est laissé à l'abandon.

A.FOURNIER : Ils n'interviennent pas assez à notre goût. Le tout souterrain n'est pas pensable sur une commune comme la nôtre. Sur certaines communes, les opérateurs commencent à enlever le cuivre (ex : Férel et Camoël). Des réseaux aériens resteront pour la fibre pour les petits hameaux.

A. COURJAL : Si l'aérien est propre c'est bon.

A.FOURNIER : Dans 20 ans on en reparlera encore.

C.CHASSÉ : Les moyens de pression sont très compliqués.

A.FOURNIER : Orange est en conflit avec l'Etat donc tout ça nous dépasse, nous petite commune. Il y a la réalité du terrain qui n'est pas simple.

Fin de séance à 19h41